

GROUPE

1

HERBICIDE

**HERBICIDE POAST<sup>MD</sup> ULTRA  
LIQUIDE ÉMULSIFIABLE**

Pour la suppression en postlevée des graminées dans certaines cultures à feuilles larges.

**COMMERCIAL (AGRICOLE)**

**GARANTIE** : Séthoxydime..... 450 g/L

**N° D'HOMOLOGATION: 24835 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**



**ATTENTION**

**POISON**

**ATTENTION – IRRITANT POUR LA PEAU**

**ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX**

**CONTENU NET : 7,7 L**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION.  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

BASF Canada Inc.  
100 Milverton Drive  
5<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario  
L5R 4H1  
1-877-371-2273

**POAST<sup>MD</sup> ULTRA** est une marque déposée de BASF AG, utilisée par BASF Canada Inc. en vertu d'une autorisation.

©BASF Canada Inc., 1997

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide **Poast Ultra** liquide emulsifiable est un herbicide liquide émulsifiable sous forme concentrée qui supprime en postlevée des graminées annuelles, la folle avoine, les céréales spontanées et le chiendent dans l'asperge, les cultures de haricots (adzuki, secs, féveroles, de Lima, velu et mange-tout), bleuet en corymbes, brocoli, sarrasin, choux, canola (incluant les variétés de colza tolérantes au glufosinate, à l'imazéthapyr et aux triazines), carvi, carotte, choux-fleurs, pois chiche, coriandre, canneberge, fétuque rouge traçante<sup>1</sup>, concombres<sup>2</sup>, aneth, cultures de crucifères ethniques (brocoli de Chine, radis chinois, chou napa, chou-rave, moutarde à feuille de chou), lin incluant les variétés à faible teneur en acide linoléique, légumineuses fourragères destinées à la production de semences et les fourrages (semis et cultures établies: luzerne, trèfle alsike, astragale pois chiche, sainfoin et mélilot), ail, houblon, lentilles, cultures de menthe (verte et poivrée), moutarde, oignons (bulbes secs), arachides Valencia (Ontario seulement), pois (secs et frais de transformation<sup>3</sup>), piment (de grande culture et vert), pommes de terre, citrouille, framboise, carthame, soja, épinard, courge, fraise, betterave sucrière, pois mange-tout, tournesol, patate douce, tomates, rutabaga, arbres et arbustes, arbres portant des fruits (pommes, abricots, cerises douces et acides, pêches, poires et prunes), ne portant pas de fruits (pommiers, pêchers et pruniers), vergers récemment plantés (non porteurs de fruits) et brise-vent de cerisier à grappes et gesse cultivée, nouvelles plantations et celles déjà établies d'espèces de *Populus* (peuplier et tremble) et leurs hybrides incluant la culture intensive sur courtes rotations de *Populus*, plantules et boutures enracinées. (Consulter le tableau des recommandations pour les diverses cultures afin de connaître les doses maximales permises sur ces cultures).

L'herbicide **Poast Ultra** liquide emulsifiable ne supprime pas les carex ou les mauvaises herbes à feuilles larges. Ce produit ne fournit pas de suppression résiduelle des mauvaises herbes.

L'herbicide **Poast Ultra** liquide emulsifiable est un herbicide de contact et systémique. L'absorption par la plante se fait principalement par le feuillage. Un bon recouvrement du feuillage est important pour obtenir une bonne suppression des graminées. Une fois traitées, les graminées sensibles qui poussaient activement avant le traitement cessent de croître et subissent un changement de couleur prenant d'abord une teinte jaunâtre puis pourpre et finalement brune. Après le traitement, une suppression complète des mauvaises herbes prend normalement 7 à 21 jours, selon les conditions de croissance et le degré de compétition des cultures.

La suppression du chiendent prend plus de temps que celle des graminées annuelles. L'herbicide **Poast Ultra** liquide emulsifiable est transloqué dans le plant de chiendent jusqu'aux rhizomes et tue les bourgeons des rhizomes en croissance active ainsi que les racines. Les bourgeons des rhizomes dormants ne seront pas affectés par le traitement et une nouvelle croissance peut survenir à partir de ces bourgeons. Lorsque de l'herbicide **Poast Ultra** liquide emulsifiable est appliqué en respectant le mode d'emploi indiqué sur l'étiquette, la repousse du chiendent ne sera pas importante jusqu'au moins 6 à 8 semaines après le traitement selon les conditions de croissance, les pratiques culturales employées et le degré de compétition des cultures.

---

<sup>1</sup> Pour la production de semences seulement.

<sup>2</sup> Ne pas employer sur les concombres de serre.

<sup>3</sup> Ne pas employer ce produit sur les petits pois mange-tout .

## MODE D'EMPLOI

Choisir l'un des traitements suivants pour la suppression des espèces de graminées mentionnées plus bas. L'adjuvant **Merge<sup>MD</sup>** doit être ajouté lors de chaque application de l'herbicide **Poast Ultra** liquide emulsifiable, incluant les mélanges en réservoir avec les herbicides contre les feuilles larges. Consulter le tableau des recommandations pour les diverses cultures afin de connaître les doses maximales permises sur ces cultures, spécialement sur le sarrasin, haricots mange-tout, herbes, lin incluant les variétés à faible teneur en acide linoléique, semis de légumineuses fourragères (excepté les semis de luzerne).

### Suppression des graminées annuelles

La suppression sera plus efficace si l'application est effectuée à un stade de croissance situé entre 2 à 5 feuilles, lorsque les graminées annuelles sont petites et en pleine croissance, lorsque l'humidité du sol est bonne et que la culture est assez développée pour permettre un bon recouvrement. Dans les cultures en rangs espacés (25 cm ou plus de largeur) comme celles du soja, des pommes de terre et de la betterave sucrière dans lesquelles le couvert végétal peut être lent à se refermer entre les rangs, il peut être nécessaire de supprimer les graminées annuelles qui émergent après le traitement.

### Suppression de la folle avoine et des céréales spontanées

Supprimées seulement au stade 1 à 4 feuilles dans le canola, le lin (incluant les variétés à faible teneur en acide linoléique) et les pois.

Plus efficace si appliqué avant le tallage. Ce traitement est idéal comme traitement d'appoint dans un champ où il y a eu une application incorporée au sol avec la Trifluraline ou Edge et où les mauvaises herbes sont petites et/ou les conditions d'application sont idéales (voir plus bas).

L'herbicide **Poast Ultra** liquide emulsifiable appliqué à une dose de 0,32 L/ha pour la suppression de la folle avoine et des céréales spontanées devrait être utilisé seulement dans les conditions suivantes:

- humidité adéquate
- fertilité adéquate
- températures modérées 15°C à 28°C
- absence de stress
- seulement sur le canola, le lin (incluant les variétés à faible teneur en acide linoléique) et les pois (une bonne densité de peuplement est essentielle).
- stade hâtif (1 à 4 vraies feuilles des céréales spontanées et de la folle avoine)
- niveau d'infestation des mauvaises herbes est faible à modérée
- volumes d'eau peu élevés (50 à 100 L/ha)

Utiliser la dose de 0,47 L/ha de l'herbicide **Poast Ultra** liquide emulsifiable si une des conditions mentionnées ci-dessus n'est pas remplie au moment de l'application.

### Suppression du chiendent

Appliquer lorsque le chiendent est en croissance active jusqu'au stade 3 feuilles (8 à 12 cm de haut). Utiliser seulement dans les champs cultivés dont le sol a été travaillé avant le semis pour que les racines soient bien brisées. Lorsque le chiendent est bien établi, on recommande de bien travailler le sol à une profondeur de 10 cm environ pour briser les racines du chiendent et permettre une levée uniforme des graminées pour ainsi améliorer la suppression. Dépendant des conditions de croissance et des pratiques culturales employées pour travailler le sol, il est possible que l'on n'obtienne pas une suppression du chiendent durant toute la saison. La compétition du chiendent est normalement éliminée pendant au moins 6 à 8 semaines. On recommande de ne pas travailler le sol plutôt que 7 jours après le traitement dans le cas de cultures en rangs espacées afin de favoriser la suppression. Une faible fertilité du sol (basse teneur en d'azote) peut rendre la suppression du chiendent insatisfaisant.

### Orge queue d'écureuil

Appliquer l'herbicide **Poast Ultra** liquide emulsifiable pour réprimer l'orge queue d'écureuil avant le tallage.

**Tableau des doses d'application de  
Herbicide Poast Ultra Liquide Emulsifiable – Merge Adjuvant pour les  
mauvaises herbes supprimées**

ESPÈCES DE GRAMINÉES	Stade des Graminées	Dose de Herbicide POAST ULTRA* Liquide Emulsifiable (L/ha)	Dose de Adjuvant Merge** (par volume d'eau) (L/ha) Application aérienne	Dose de Adjuvant Merge** (par volume d'eau) (L/ha) Application terrestre	
				25-50	50 - 100
<b>Graminées annuelles**:</b> pied-de-coq, digitale sanguine, panic d'automne, sétaire (verte/glaucue), millet sauvage, ivraie de Perse, panic, maïs spontané, panic capillaire. <b>Folle avoine et céréales spontanées:</b> folle avoine, orge spontanée, blé spontané, canola, lin (incluant les variétés à faible teneur en acide linoléique) et les pois	1 - 6	0,32	0,25 - 0,50	0,50 - 1,0	1,0
	1 - 4	0,32	0,25 - 0,50	0,50 - 1,0	1,0
<b>Graminées annuelles:</b> pied-de-coq, digitale sanguine, panic d'automne, sétaire (verte/glaucue), millet sauvage, ivraie de Perse, panic, maïs spontané, panic capillaire. <b>Folle avoine et céréales spontanées:</b> folle avoine, orge spontanée, blé spontané, canola, lin (incluant les variétés à faible teneur en acide linoléique) et les pois <b>Répression du chiendent :</b> (Ouest du Canada seulement)	1 - 6	0,47	0,25 - 0,50	0,50 - 1,0	1,0
	1 - 6	0,47	0,25 - 0,50	0,50 - 1,0	1,0
	2 - 5	0,47	0,25 - 0,50	0,50 - 1,0	1,0
<b>Suppression du chiendent en plus des graminées annuelles énumérées ci-dessus</b>	1 - 3	1,1	ND	ND	1,0 - 2,0
<b>Suppression de l'orge queue d'écureuil en plus des graminées annuelles énumérées ci-dessus</b>	1 - 4	1,1	ND	ND	1,0 - 2,0

\* Pour les applications en bande, ajuster la dose à l'hectare en fonction de la largeur de la bande (pour les graminées annuelles seulement).

L'adjuvant **Merge** devrait être ajouté dans une proportion d'au moins 1% du volume d'eau utilisé.

\*\* EST DU CANADA SEULEMENT. Le concentré d'huile **Assist<sup>MD</sup>** peut remplacer d'adjuvant **Merge** (aux mêmes doses) pour la suppression des graminées annuelles énumérées pour la faible dose de l'herbicide **Poast Ultra** liquide emulsifiable.

## Recommandations pour les cultures

Culture	Dose d'application Maximale (L/ha)	Intervalle Avant récolte (jours)
Asperge	1,1	40
Haricots		
mange-tout	0,65	15
haricots – tous les types secs (consulter la note)	1,1	80
adzuki, velu , féverole, de Lima	1,1	80
otebo (Ontario seulement)	1,1	80
Bleuet en corymbes	1,1	15
Brocoli	0,45	70
Sarrasin	0,57	85
Choux	1,1	70
Canola (consulter la section sur les mélanges en réservoir)	1,1	70
Canola - variétés tolérantes à l'imazéthapyr	1,1	70
Canola - variétés tolérantes au glufosinate	1,1	70
Canola - variétés tolérantes aux triazines	1,1	70
Carvi (Ouest du Canada seulement)	0,65	ND
Carotte	1,1	49
Choux-fleurs	1,1	70
Pois chiche	0,47	65
Coriandre (Ouest du Canada seulement)	0,65	ND
Fétuque rouge traçante (pour la production de semence seulement)	1,1	ND
Canneberge	1,1	60
Concombres (ne pas employer sur les concombres de serre)	1,1	30
Aneth (Ouest du Canada seulement)	0,65	ND
Cultures de crucifères ethniques* (brocoli de Chine, radis chinois, chou napa, kohlrabi, moutarde à feuille de chou)	1,1	30
Lin (consulter la section sur les mélanges en réservoir)	1,1	60
Lin - variétés à faible teneur en acide linoléique (consulter la section sur les mélanges en réservoir)	0,65	86
Ail	1,1	50
Houblon	1,1	180
Lentilles	1,1	65
Cultures de menthe (menthes verte et poivrée)	0,65	ND
Moutarde	1,1	76
Oignons- bulbes secs	1,1	50
Arachides Valencia (Ontario seulement)**	0,34	40
Pois - frais de transformation ( ne pas utiliser sur les petits pois mange tout)	1,1	30
Pois secs	1,1	60
Piment vert	1,1	30
Piment de grande culture*	1,1	30
Pomme de terre	1,1	80
Patate douce	1,1	30
Citrouille	1,1	30
Framboise	1,1	37
Carthame	0,65	90
Pois mange-tout**	0,32	30
Soja	1,1	80
Épinard*	1,1	15
Courge	1,1	30
Betterave sucrière	1,1	85
Fraise	1,1	25
Tournesol	1,1	105
Tomates	1,1	60
Rutabaga	1,1	77
Arbres et arbustes – Épinette blanche et du Colorado, pin sylvestre, Douglas taxifolié, Thuya, Caragana, Genévrier, Frêne vert, Lilas, Amélanchier, Shepherdie, argousier, Potentille, Spirée, Érable, Noyer.	1,1	ND
Espèces du genre <i>Populus</i> – Nouvelles plantations et celles déjà établies d'espèces de <i>Populus</i> (peuplier et tremble) et leurs hybrides incluant la culture intensive sur courtes rotations de <i>Populus</i> , plantules et boutures enracinées	1,1	ND

## Recommandations pour les cultures (Cont'd)

Culture	Dose d'application maximale (L/ha)	Intervalle Avant récolte (jours)
Arbres portant des fruits*** (pommés, abricots, cerises douces et acides, pêches, poires et prunes)	1,1	30
Arbres ne portant pas de fruits – pommier, pêcher, prunier	1,1	ND
Vergers récemment plantés (non porteurs de fruits) et brise-vent de cerisier à grappes****	1,1	ND
Gesse cultivée	1,1	70
<b>Légumineuses fourragères (production de semence et fourrage)</b>		
Luzerne-semis	1,1	70
-établie	1,1	70
Trèfle alsike- semis (Ouest du Canada seulement)	0,65	30
-établi (Ouest du Canada seulement)	1,1	30
Astragale pois chiche- semis (Ouest du Canada seulement)	0,65	30
-établi (Ouest du Canada seulement)	1,1	30
Sainfoin – semis (Ouest du Canada seulement)	0,65	30
-établi (Ouest du Canada seulement)	1,1	30
Mélilot - semis (Ouest du Canada seulement)	0,65	30
-établi (Ouest du Canada seulement)	1,1	30

\*Une application par année.

\*\*Application seule en postlevée; application terrestre seulement.

\*\*\*Appliquer par voie terrestre, en bande sous les arbres. Utiliser d'adjuvant **Merge** à un taux de 1% v/v dans 100 à 200 L d'eau/ha.

\*\*\*\*Appliquer une fois par saison par voie terrestre et comme traitement dirigé.

### NOTE:

La tolérance aux herbicides des variétés de haricots secs peut varier, incluant celle à l'herbicide **Poast Ultra** liquide emulsifiable. Puisque ce ne sont pas toutes les variétés de haricots secs qui sont évaluées au niveau de leur tolérance à l'herbicide **Poast Ultra** liquide emulsifiable, la première utilisation de l'herbicide **Poast Ultra** liquide emulsifiable devrait se limiter à une petite superficie pour chaque variété afin de valider la tolérance avant l'utilisation comme une pratique généralisée au champ. De plus, consulter votre fournisseur de semences pour des renseignements au sujet de la tolérance de variétés spécifiques de haricots secs face à l'herbicide **Poast Ultra** liquide emulsifiable

## MÉLANGE

### Herbicide Poast Ultra liquide emulsifiable utilisé seul

1. Lorsqu'on utilise l'herbicide **Poast Ultra** liquide emulsifiable, avant de commencer, il faut toujours s'assurer que le pulvérisateur est propre. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau et du détergent. Consulter les étiquettes des produits que vous avez utilisés auparavant pour des recommandations spécifiques au nettoyage.
2. Remplir le réservoir propre à moitié avec de l'eau claire. Mettre le système d'agitation en marche.
3. Ajouter la quantité de l'herbicide **Poast Ultra** liquide emulsifiable nécessaire. Continuer l'agitation.
4. Ajouter la quantité d'adjuvant **Merge** nécessaire ainsi que le volume d'eau manquant pour remplir le réservoir.
5. Continuer l'agitation ou faire fonctionner le système de retour en cuve.
6. Après toute interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de reprendre le traitement. S'assurer que l'agitation à l'intérieur du réservoir est suffisante pour mélanger à nouveau les produits à pulvériser. Ne pas laisser reposer la bouillie pour la nuit.

7. Si une pellicule d'huile se forme dans le réservoir, vider ce dernier et le nettoyer à l'aide d'une solution concentrée de détergent.
8. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur immédiatement après l'usage en rinçant le système avec de l'eau propre et du détergent.

Pour l'élimination de la solution de nettoyage, consulter la section sur l'**ÉLIMINATION**.

## **POSSIBILITÉS DE MÉLANGES EN RÉSERVOIR**

L'herbicide **Poast Ultra** liquide emulsifiable peut être mélangé avec les herbicides suivants pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges (consulter les instructions pour le **Mélange-Herbicide Poast Ultra Liquide Emulsifiable Mélanges en réservoir**). Utiliser seulement d'adjuvant **Merge** lors de mélanges en réservoir.

Ne pas retarder le traitement contre les mauvaises herbes à feuilles larges si les graminées nuisibles ne sont pas au bon stade pour l'application. Si les graminées annuelles nuisibles et les mauvaises herbes à feuilles larges ne sont pas au stade recommandé pour le traitement, effectuer des applications séparées pour chaque herbicide au moment approprié pour supprimer chacun des groupes de mauvaises herbes.

Attendre au moins 4 jours entre l'application d'herbicide **Poast Ultra** liquide emulsifiable et celle de tout autre produit chimique non recommandé pour le mélange en réservoir sur cette étiquette. Les produits homologués pour le mélange en réservoir avec l'herbicide **Poast Ultra** liquide emulsifiable peuvent être appliqués immédiatement avant ou après un traitement d'herbicide **Poast Ultra** liquide emulsifiable.

Appliquer l'herbicide **Poast Ultra** liquide emulsifiable à une dose de 0,32-0,47 L/ha en ajoutant 0,75-1 L/ha d'adjuvant **Merge** et en respectant les directives concernant le spectre d'activité pour les mauvaises herbes à feuilles larges pour les cultures suivantes. Consulter l'étiquette spécifique du produit d'association pour des informations sur les doses à utiliser et les mauvaises herbes à feuilles larges qui seront supprimées.

**Toujours consulter l'étiquette de l'herbicide appliqué contre les mauvaises herbes à feuilles larges pour les précautions, les directives d'emploi et les restrictions relatives à la rotation des cultures à respecter.**

Lorsqu'un mélange en réservoir est utilisé, consulter l'étiquette du produit d'association et respecter la plus grande zone tampon mentionnée pour les produits impliqués dans le mélange.

## Doses d'applications pour les mélanges en réservoir d'herbicide Poast Ultra Liquide Emulsifiable + d'adjuvant Merge - Graminées annuelles seulement

Culture	Dose de Poast Ultra liquide emulsifiable (L/ha)	Produit d'association	Dose du produit associé (L/ha)	Commentaires
Lin (incluant les variétés à faible teneur en acide linoléique)	0,32 – 0,47	<b>Buctril M Logic M Lontrel 360 Lontrel<sup>MD</sup> 360 + MCPA Ester OU MCPA Ester</b>	Consulter les Étiquettes Respectives	Quelques brûlures de feuilles et un retard dans la croissance peuvent retarder la maturité de la culture. Il peut se produire une réduction de l'efficacité de la suppression des graminées avec les mélanges en réservoir ci-dessus utilisés pour les mauvaises herbes à feuilles larges. Éviter de faire une application dans des conditions humides et plus particulièrement dans des conditions chaudes et humides. Des précautions devraient être prises pour éviter les applications non uniformes tel le chevauchement des jets de pulvérisation. Ne pas appliquer les mélanges en réservoir durant la floraison.
Canola (colza)	0,32	<b>Muster + Lontrel 360</b>	20 g/ha + 0,42 L/ha	Pour la suppression des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges dans le canola (colza). Consulter les étiquettes spécifiques des produits d'association pour les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées à ces doses. Toujours consulter l'étiquette de l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges pour les précautions, le mode d'emploi et les instructions concernant la rotation des cultures.  Lors de la préparation du mélange en réservoir, ajouter d'abord la quantité nécessaire de <b>Muster</b> au réservoir ou dans le contenant d'eau propre de façon à former une bouillie dense. Une fois que <b>Muster</b> est en suspension, ajouter la quantité nécessaire de <b>Lontrel 360</b> suivi par l'herbicide <b>Poast Ultra</b> liquide emulsifiable puis la quantité recommandée d'adjuvant <b>Merge</b> . Aucun autre agent tensio-actif n'est requis.
	0,32 – 0,47	<b>Lontrel 360 + Muster</b>	0,42 + 20 g/ha	Consulter les étiquettes de <b>Lontrel 360</b> et <b>Muster</b> pour les précautions, le mode d'emploi et les directives concernant la rotation des cultures. Voir les directives retrouvées sur cette étiquette.
	0,32 – 0,47	<b>Lontrel 360</b>	0,42 – 0,83	Pour la suppression des graminées, du chardon des champs, renouée liseron, du laiteron des champs (répression de la croissance) et de la matricaire maritime. Consulter l'étiquette de <b>Lontrel 360</b> pour des instructions d'usage.
	0,32 – 0,47	<b>Muster</b>	20 ou 30 g/ha	Pour la suppression des graminées nuisibles et des mauvaises herbes à feuilles larges. Consulter l'étiquette de <b>Muster</b> pour les restrictions et les doses à employer. Lors de la préparation du mélange, ajouter d'abord la quantité nécessaire de <b>Muster</b> au réservoir ou dans le contenant d'eau propre de façon à former une bouillie dense. Une fois que <b>Muster</b> est en suspension, ajouter la quantité nécessaire d'herbicide <b>Poast Ultra</b> liquide emulsifiable puis la quantité recommandée d'adjuvant <b>Merge</b> . Aucun autre agent tensio-actif n'est requis. Pour obtenir de meilleurs résultats, on doit respecter les restrictions quant à la période d'application et les recommandations spécifiques concernant les mauvaises herbes inscrites sur chaque étiquette. Consulter l'étiquette de <b>Muster</b> pour les instructions d'usage.

## Doses d'applications pour les mélanges en réservoir d'herbicide Poast Ultra Liquide Emulsifiable + d'adjuvant Merge - Graminées annuelles seulement (Cont'd)

Culture	Dose de Poast Ultra liquide emulsifiable (L/ha)	Produit d'association	Dose du produit associé (L/ha)	Commentaires
Canola (variété tolérante à l'imazéthapyr; avec le gène Pursuit <sup>MD</sup> Smart)	0,47	Pursuit	0,1	Pour la suppression de la stellaire moyenne, gaillet gratteron, amarante à racine rouge*, renouée, tabouret des champs, canola spontané, renouée liseron* et moutarde des champs. Utiliser d'adjuvant <b>Merge</b> à une dose de 1.0 L/ha. Consulter l'étiquette de <b>Pursuit</b> pour les restrictions concernant le réensemencement. Voir les directives retrouvées sur cette étiquette.
	0,47	Pursuit	0,21	Pour la suppression des mauvaises herbes mentionnées ci-dessus plus la bourse à pasteur et une suppression partielle du chénopode blanc. Utiliser d'adjuvant <b>Merge</b> à une dose de 1 L/ha. Consulter l'étiquette de <b>Pursuit</b> pour les restrictions concernant le réensemencement. Voir les directives retrouvées sur cette étiquette.
Pois secs	0,47	Pursuit	0,1	Pour la suppression de la stellaire moyenne, ortie royale, gaillet gratteron, amarante à racine rouge*, renouée, tabouret des champs, canola spontané, renouée liseron* et moutarde des champs. Utiliser d'adjuvant <b>Merge</b> à une dose de 1 L/ha. Consulter l'étiquette de <b>Pursuit</b> pour les restrictions concernant le réensemencement. Voir les directives retrouvées sur cette étiquette.
	0,47	Pursuit	0,21	Pour la suppression des mauvaises herbes mentionnées ci-dessus plus la bourse à pasteur et une suppression partielle du chénopode blanc. Utiliser d'adjuvant <b>Merge</b> à une dose de 1 L/ha. Consulter l'étiquette de <b>Pursuit</b> pour les restrictions concernant le réensemencement. Voir les directives retrouvées sur cette étiquette.
Canola tolérant au glufosinate (variétés avec le symbole Liberty Link <sup>MD</sup> )	0,22	Liberty	2,67	Pour la suppression de la moutarde des champs, renouée, chénopode blanc, laiteron des champs, stellaire moyenne, amarante à racine rouge et orge spontanée. Utiliser d'adjuvant <b>Merge</b> à une dose de 1 L/ha. Consulter l'étiquette de <b>Liberty</b> pour le mode d'emploi.

\* Pour les fortes infestations, utiliser la dose de 0,21 L/ha de l'herbicide **Pursuit**.

### MÉLANGE EN RÉSERVOIR

#### Possibilités de mélanges en réservoir avec d'herbicide Poast Ultra liquide emulsifiable

- Lorsqu'on utilise l'herbicide **Poast Ultra** liquide emulsifiable, avant de commencer toujours s'assurer que le pulvérisateur est propre. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau et du détergent. Consulter les étiquettes de produits que vous avez déjà utilisées pour des recommandations spécifiques au nettoyage.
- Remplir le réservoir propre à moitié avec de l'eau claire. Mettre en marche le système d'agitation.

3. Ajouter au besoin (suivre les directives concernant les mélanges en réservoir) l'herbicide **Mustar**. Agiter pendant 2 à 3 minutes.  
**Nota:** Toujours ajouter **Mustar** à de l'eau propre. Lorsque vous remplissez le réservoir pour des applications consécutives du même mélange, mélanger **Mustar** avec de l'eau propre dans un petit contenant jusqu'à ce qu'il soit en suspension, puis ajouter au réservoir.
4. Ajouter la quantité de l'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable nécessaire. Continuer l'agitation.
5. Si c'est nécessaire, ajouter les herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges recommandés tels que **Pursuit**, **MCPA Ester**, **Lontrel 360**, **Liberty**, **Buctril M** ou **Logic M**.
6. Ajouter la quantité d'adjuvant **Merge** nécessaire ainsi que le volume d'eau manquant pour remplir le réservoir.
7. Continuer l'agitation ou faire fonctionner le système de retour en cuve.
8. Après toute interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de reprendre le traitement. S'assurer que l'agitation à l'intérieur du réservoir est suffisante pour mélanger à nouveau les produits à pulvériser. Ne pas laisser reposer la bouillie pour la nuit. Dans le cas, de mélange en réservoir avec des herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges, une décantation se produira si l'agitation n'est pas continue.
9. Si une pellicule d'huile se forme dans le réservoir, vider ce dernier et le nettoyer à l'aide d'une solution concentrée de détergent.
10. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur immédiatement après l'usage en rinçant le système avec de l'eau propre et du détergent.

Pour l'élimination de la solution de nettoyage, consulter la section sur l'**ÉLIMINATION**.

## **INSTRUCTIONS POUR LA PULVÉRISATION**

### **Volume et pression de pulvérisation**

#### **Application terrestre conventionnelle**

Utiliser des pulvérisateurs munis de buses à jet plat. Pour un recouvrement optimal de la pulvérisation, l'utilisation de buse à jet plat en acier inoxydable de 80°-110° est recommandée en les inclinant vers l'avant à 45° afin d'assurer une meilleure couverture.

**L'emploi de buse à jet miroir ou à cône creux n'est pas recommandé parce que l'application ne serait pas uniforme ou inadéquate. S'assurer d'une application complète et uniforme sur toute la surface des feuilles de mauvaises herbes.**

Nettoyer à fond tous les tamis afin d'empêcher que les buses se bouchent, surtout lorsque des volumes de 50 à 100 L/ha sont utilisés. De façon générale, un volume d'eau de 50 à 100 L/ha et une pression minimale de 240 kPa sont employés. Pour le traitement de fortes infestations de mauvaises herbes ou lorsque le couvert végétal est dense (par exemple, le soja), utiliser un volume d'eau de 100 à 200 L par hectare et une pression de 275 à 425 kPa. Pour la suppression du chiendent, utiliser 100 à 200 L d'eau par hectare et une pression de 275 à 425 kPa.

### **Applications en bande**

Ajuster la dose à l'hectare en fonction de la largeur de la bande traitée. Lorsque le chiendent est un problème, les applications en bande ne sont pas recommandées. Effectuer seulement des traitements de pleine surface pour obtenir de meilleurs résultats.

### **Applications aériennes**

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-877-371-BASF (2273). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : Utiliser la dose recommandée dans un volume minimum de 25 à 50 litres d'eau par hectare avec une pression de 200 kPa.

Traiter lorsque la vitesse du vent est de 3 à 15 km/h. Ne pas pulvériser lorsque le vent souffle à plus de 10 km/h une demi-heure avant la levée ou le coucher du soleil.

### RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. Utiliser seulement sur les cultures mentionnées sur l'étiquette.
2. Lorsque les graminées subissent un stress suite à une sécheresse, inondation ou longue période de températures froides (15°C ou moins) ou chaudes, l'efficacité de la suppression peut être diminuée ou retardée puisque les graminées ne sont pas en croissance active. Certains plants de graminées peuvent échapper au traitement ou taller de nouveau après des périodes prolongées de stress ou de basse fertilité. **Ne pas effectuer d'application sur les graminées qui ont souffert de conditions difficiles pendant plus de 20 jours par manque d'humidité, puisque l'on risquerait alors d'avoir une mauvaise suppression.**
3. S'il existe des conditions de stress au moment de l'application et qu'elles sont présentes depuis moins de 20 jours, utiliser alors les doses recommandées d'herbicide **Poast Ultra** liquide emulsifiable les plus élevées tel que mentionné dans le tableau des 'doses d'application'.
4. Il est nécessaire de bien travailler le sol avant le semis ou la plantation aux endroits où peuvent avoir été cultivées des graminées à gazon ou fourragères l'année précédente.
5. Une pluie qui survient dans l'heure qui suit l'application de l'herbicide peut réduire l'efficacité de celui-ci. (Consulter les étiquettes respectives des herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges en ce qui a trait aux recommandations concernant la résistance au lessivage pour les mélanges en réservoir).
6. Ne pas mélanger ou appliquer d'herbicide **Poast Ultra** liquide emulsifiable avec d'autre adjuvant, pesticides ou engrais non recommandé spécifiquement sur cette étiquette.
7. Attendre au moins 4 jours entre l'application d'herbicide **Poast Ultra** liquide emulsifiable et celle de tout autre produit chimique non recommandé pour le mélange en réservoir sur cette étiquette.
8. Laisser au moins 14 jours entre le traitement avec d'herbicide **Poast Ultra** liquide emulsifiable et **Merge** et le réensemencement des céréales ou graminées fourragères. Il est recommandé de travailler le sol à au moins 10 cm de profondeur 7 jours avant le semis.
9. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées\* ou couper pour le foin; il n'y a pas suffisamment de données à l'heure actuelle pour supporter un tel usage.

\*Les légumineuses fourragères indiquées sur l'étiquette peuvent être coupées pour le foin à condition que les intervalles avant récolte soient respectés.

## AVERTISSEMENT

Des dommages aux cultures de graminées, de céréales ou de maïs ainsi qu'au gazon peuvent survenir si l'herbicide **Poast Ultra** liquide emulsifiable est appliqué directement sur ou si le produit dérive sur ces cultures sensibles.

Ne pas pulvériser le produit lorsque les conditions météorologiques risquent de faire dériver la brume de pulvérisation des champs traités vers les cultures adjacentes. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur après l'usage pour éviter d'endommager la prochaine culture traitée, surtout s'il s'agit de céréales, de fourrages ou de maïs.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide **Poast Ultra** liquide emulsifiable, herbicide du groupe 1. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide **Poast Ultra** liquide emulsifiable et à d'autres herbicides du groupe 1. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide **Poast Ultra** liquide emulsifiable ou les herbicides du même groupe 1 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273.

## PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**
2. Ne pas avaler.
3. Peut causer une irritation des yeux ou de la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine de pulvérisation ainsi que le contact avec les yeux et les vêtements.
4. Bien se laver après la manipulation du produit, avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller à la salle de bain. Prendre une douche immédiatement après le travail.
5. Lors de la pulvérisation ou de l'application, du nettoyage et des réparations, porter des vêtements et un équipement protecteurs, incluant un chapeau, une chemise à manches longues, un pantalon et des bottes en caoutchouc. Porter des lunettes ou un masque facial et des gants résistant aux produits chimiques.
6. Si les vêtements deviennent contaminés, les enlever immédiatement et les laver. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément de la lessive ordinaire. Laver à l'eau chaude avec un détergent avant de les réutiliser. Porter des vêtements propres à chaque jour.
7. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
8. Ne pas appliquer dans des endroits où il peut y avoir du ruissellement ou de l'érosion.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**NOTE:** Consulter les étiquettes respectives des produits d'association pour plus d'informations sur les premiers soins.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

## ENTREPOSAGE

1. Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement et empêcher l'eau d'y pénétrer.
2. Ne pas expédier ou entreposer avec de la nourriture pour humains ou pour animaux, semences ou fertilisants.
3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré ne comprenant pas de drain au niveau du plancher.
4. Les herbicides devraient être entreposés séparément des autres produits antiparasitaires pour éviter la contamination croisée.

## ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

4. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
5. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**Assist<sup>MD</sup>** est une marque déposée de BASF AG, utilisée par BASF Canada Inc. en vertu d'une autorisation.

**Merge<sup>MD</sup>** est une marque déposée de BASF Canada Inc.

**Pursuit<sup>MD</sup>** est une marque déposée de BASF.

<sup>MD</sup>Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce déposées de leurs fabricants respectifs.

GROUPE

1

HERBICIDE

**HERBICIDE POAST<sup>MD</sup> ULTRA  
LIQUIDE ÉMULSIFIABLE**

Pour la suppression en postlevée des graminées dans certaines cultures à feuilles larges.

**COMMERCIAL (AGRICOLE)**

**GARANTIE:** Séthoxydime..... 450 g/L

**N° D'HOMOLOGATION: 24835 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**



**ATTENTION**

**POISON**

**ATTENTION – IRRITANT POUR LA PEAU**

**ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX**

**CONTENU NET : 7,7 L**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION.  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

BASF Canada Inc.  
100 Milverton Drive  
5<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario  
L5R 4H1  
1-877-371-2273

**POAST<sup>MD</sup> ULTRA** est une marque déposée de BASF AG, utilisée par BASF Canada Inc. en vertu d'une autorisation.

©BASF Canada Inc., 1997

## PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**
2. Ne pas avaler.
3. Peut causer une irritation des yeux ou de la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume de pulvérisation ainsi que le contact avec les yeux et les vêtements.
4. Bien se laver après la manipulation du produit, avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller à la salle de bain. Prendre une douche immédiatement après le travail.
5. Lors de la pulvérisation ou de l'application, du nettoyage et des réparations, porter des vêtements et un équipement protecteurs, incluant un chapeau, une chemise à manches longues, un pantalon et des bottes en caoutchouc. Porter des lunettes ou un masque facial et des gants résistant aux produits chimiques.
6. Si les vêtements deviennent contaminés, les enlever immédiatement et les laver. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément de la lessive ordinaire. Laver à l'eau chaude avec un détergent avant de les réutiliser. Porter des vêtements propres à chaque jour.
7. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
8. Ne pas appliquer dans des endroits où il peut y avoir du ruissellement ou de l'érosion.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**NOTE:** Consulter les étiquettes respectives des produits d'association pour plus d'informations sur les premiers soins.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Administrer un traitement symptomatique.

## **ENTREPOSAGE**

1. Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement et empêcher l'eau d'y pénétrer.
2. Ne pas expédier ou entreposer avec de la nourriture pour humains ou pour animaux, semences ou fertilisants.
3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré ne comprenant pas de drain au niveau du plancher.
4. Les herbicides devraient être entreposés séparément des autres produits antiparasitaires pour éviter la contamination croisée.

## **ÉLIMINATION**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.